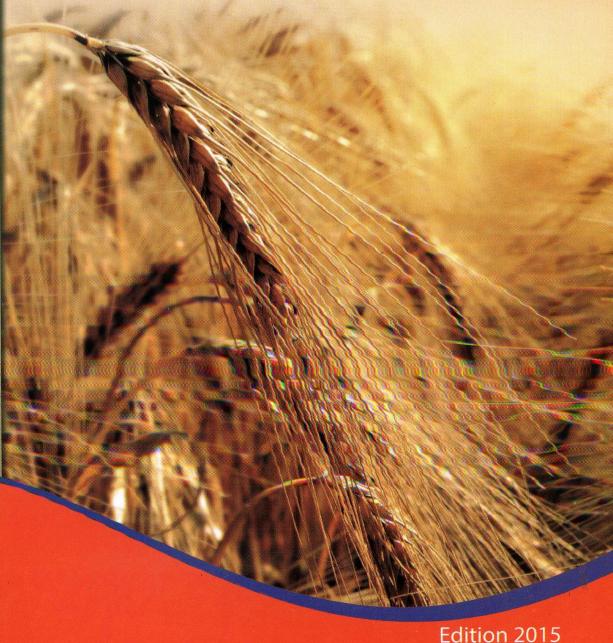


Centre National de Contrôle et de Certification des semences et plants

Bulletin des variétés de Céréales autogames



Massine	146	Nailia	208
Mezghana	148	Nickel	210
Mimouni	150	Princess	
Nesser	152	Rihane 03	
Orion	154	Saïda 183	216
Pinzon		Siberia	218
Rmada	158	Tichedrett	220
Salama			
Sensas	162	Avoine	
Sidi Okba		Avon	224
Tamezghida	166	Cannelle	
Tessalah	168	El kodia	
Tidis	170	Guebli	
Ziad	172	Hamel	
Zidane	174	Lakhal	
		Prevision	
Orge à 2 rangs		Saba	
Bahria	178	Sonar	240
Hermione	180	W.W.I. 78	242
Hispanic			
Marnie		Triticale	
Vertige	186	Clercal	246
Zibeline		Cume	
		Curtido	
Orge à 6 rangs		Juanillo	
Dingo	192	Mesionero	254
Djebel			
Djurdjura			
El Bahia			
El fouara			
Exito			
Jaidor			
Maiestic			

Sommaire

Préambule		Poggio	82
Introduction	9	Polonicum	84
		Saoura	86
Blé dur		Sebaou	
Ardente	24	Setifis	90
Belikh 02		Simeto	92
Benchicao	28	Tassili	
Bidi 17	30	Taslemt	
Bolenga		Targui	
Boussellam		Vitron	
Capeiti	36	Waha	
Cannizzo	38	Wahbi	104
Carioca	40		
Cham 3	42	Blé tendre	
Chen'S	44	Ain abid	108
Ciccio	46	Akhamokh	110
Cirta	48	Almirante	
Colosseo	50	Anapo	
Core	52	Andana	
Durbel	54	Anforeta	
Eider	56	Anza	
Gloire de Montgolfier	58	Arz	
Gta dur	60	Bonpain	
Guemgoum R'khem	62	Boumerzoug	126
Hedba 03	64	Buffalo	
Kebir	66	Djanet	
Mansourah	68	Djemila	
Massinissa	70	El Wifak	
Megress	72	Florence Aurore	
Mohamed Benbachir		Guadalupe	
Ofanto		Hiddab	
Orjaune		Hodna	
Oum rabi	80	Mahon Demias	144

Préambule

La politique agricole actuelle, vise le renforcement de la sécurité alimentaire nationale. Il s'agit en effet, d'accroitre la production nationale en produits de large consommation tels que les céréales autogames.

La diversification variétale permet aux agriculteurs de choisir les variétés selon leurs besoins. Cette diversité variétale doit être préservée par la gestion de la collection de référence.

L'homologation des variétés de céréales a pour but de garantir la qualité et de satisfaire ainsi les agriculteurs et les utilisateurs, pour pouvoir aller vers une agriculture durable pour les générations futures.

Ce modeste travail constitue la deuxième édition, enrichie, du bulletin des variétés de céréales réalisé par le Centre National de Contrôle et de Certification des semences et plants. Il sera un guide pratique et intéressant pour les établissements producteurs, les multiplicateurs de semences, les agents contrôleurs et ceux de l'agro-industrie.

Sur les 139 variétés de céréales autogames inscrites au catalogue officiel, 111 sont décrites dans la liste A, s'agissant de la liste B qui comporte 28 variétés, la description n'a pas pu être réalisée en raison de la non disponibilité du matériel végétal. Il est à rappeler que ces variétés anciennes sont antérieures à la création du CNCC.

Nos remerciements sont adressés à toute personne physique ou morale ayant contribué de près ou de loin à la réalisation de cette édition, en particulier l'office Algérien Interprofessionnel des Céréales « OAIC » qui a assuré la totalité du financement de ce bulletin.

Et enfin, nous tenons à rendre hommage à notre confrère feu Mr. Meftah Ali pour son dévouement à son travail au sein de la station régionale de Sidi bel Abbes.

Dr. Kheddam Mohamed Directeur Général

- hy

Introduction

L'inscription des variétés de céréales autogames au catalogue officiel

En règle obligatoire, pour qu'une nouvelle variété puisse être commercialisée en Algérie, elle doit être inscrite au Catalogue officiel Algérien des espèces et variétés.

Le catalogue garantit à l'utilisateur que la variété qu'il choisit est distincte de toute autre variété inscrite au catalogue officiel, homogène, stable et possède une valeur culturale et d'utilisation suffisante.







Ces épreuves de Distinction-Homogénéité-Stabilité (DHS) et Valeur Agronomique et Technologique(VAT) sont obligatoires quel que soit l'espèce et sont d'une durée de deux cycles successifs de végétation.





Distinction, Homogénéité et Stabilité (DHS)



Distinction : Une variété est distincte, si elle possède un caractère important, précis et peu fluctuant ou plusieurs caractères combinés, qui la distinguent nettement de toute autre variété

inscrite.







Variété B



Homogénéité: Une variété est homogène si toutes les plantes qui la composent sont semblables pour l'ensemble des caractères

qui l'identifient.

Stabilité: Une variété est stable si elle conserve toutes ses principales caractéristiques tout au long des cycles de sa reproduction ou de multiplication.



tère année d'étude



2ème année d'étude

Les notations des caractères végétatifs et morphologiques sont réalisées selon les Principes Directeurs de l'Union pour la Protection des Obtentions Végétales (UPOV).

A cet effet, une fiche descriptive est établie à partir des observations recueillies pendant toute la durée de l'étude.



Valeur Agronomique et Technologique (VAT)

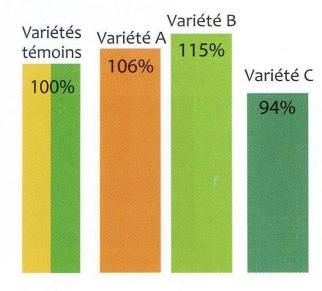
La variété nouvelle doit également posséder une valeur agronomique et technologique suffisante par rapport aux variétés les plus

utilisées.

Une variété possède une valeur agronomique et technologique, si elle présente, par rapport aux variétés inscrites une amélioration significative pour la productivité et la valeur d'utilisation.

Ces épreuves **VAT** portent sur le rendement, l'adaptation aux conditions du milieux ainsi que le comportement des nouvelles variétés vis-à-vis des maladies cryptogamiques.





Indice de rendement : C'est le rendement en grains exprimé en qx/ha par rapport à la moyenne des témoins de la même espèce.

L'objectif est d'apprécier la nouvelle variété par rapport aux variétés témoins dans les différentes zones agro-climatiques.

Valeur d'utilisation : C'est l'appréciation de la qualité technologique des nouvelles variétés selon l'espèce étudiée :

Blé dur : teneur en protéines, taux de mitadinage, taux de moucheture et coloration de la semoule (indice de brun et indice de jaune).

Blé tendre: Teneur en protéines, caractéristiques Alvéographiques (W force boulangère, G Gonflement et P/L Elasticité).



Avoine: Teneur en protéines.

Triticale : Teneur en protéines.













Comportement des variétés vis-à-vis des maladies cryptogamiques :



Rouille jaune Puccinia striiformis



Rouille brune
Puccinia hordei



Rynchosporiose Rhynchosporium secalis

Les principales maladies pour les espèces étudiées sont les maladies cryptogamiques.

Les variétés proposées à l'inscription doivent présenter une certaine résistance vis à vis des maladies cryptogamiques (Rouille jaune, rouille brune, septoriose, helminthosporiose, fusariose, oïdium,...).



HelminthosporiosePyrenophora tritici-repentis



Oidium Erysiphe graminis

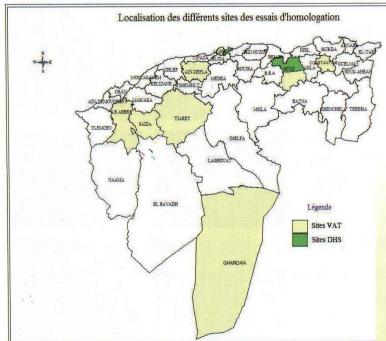


Septoriose Septoria tritici ou Septoria nodorum



Fusariose sur épi Fusarium sp

Zones d'essais des variétés à travers le territoire national



Les épreuves DHS et VAT sont réalisées par le Centre National de Contrôle et Certification des semences et Plants (CNCC) dans les différentes zones agro climatiques (littorale, sub littorale, plaines intérieures, hauts plateaux et le sud).